

UNITE D'ACTION SYNDICALE (UAS)

LES CENTRALES SYNDICALES DU BURKINA FASO :

C GT- B – CNTB – CSB – FO/UNSL – ONSL - USTB

LES SYNDICATS AUTONOMES :

SAIB – SATB – SAMAE – SATEB – SBM- SNEAB – SNESS - SYNATEB – SYNATIC

SYNTAS– SYNTRAPOST– SYNAPAGER–SYNATIPB - SYNATRAD

SYSEFAB– SYNATEL – UGMB

LETTRE CIRCULAIRE UNITAIRE N° 02 / 2011 / CS-SA

A l'attention :

- *Des fédérations et syndicats professionnels membres des centrales syndicales ;*
- *des structures de base des centrales syndicales et des syndicats autonomes ;*
- *des coordinations régionales et provinciales et locales de l'unité d'action syndicale ;*
- *des militantes et militants, des travailleuses et travailleurs du Burkina Faso.*

Objet : - Bilan et perspectives de la rencontre annuelle gouvernement/syndicats 2011
- Commémoration des dates historiques des 17 et 18 déc. et du 03 janvier

Camarades,

La rencontre annuelle Gouvernement/Syndicats pour le compte de l'année 2011, s'est tenue s'est tenue du 04 au 29 novembre 2011, dans la Salle du Dialogue Social du Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale à Baoghin.

La délégation syndicale à cette rencontre conduite par les secrétaires généraux des centrales syndicales et des syndicats autonomes s'est réunie le lundi 5 décembre 2011 à la Bourse du travail de Ouagadougou pour en faire le bilan et dégager les perspectives. Cette réunion a également abordée la question de la commémoration des dates historiques des **17 et 18 déc. et du 03 janvier**.

I. BILAN DE LA RENCONTRE ANNUELLE GOUVERNEMENT/SYNDICATS 2011

I.1. Des participants et du déroulement des travaux :

Comme indiqué ci – dessus, les travaux se sont déroulés du 04 au 29 novembre 2011.

La cérémonie d'ouverture a été présidée par Son Excellence Monsieur Luc Adolphe TIAO, Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Deux suspensions (l'une demandée par les organisations syndicales et l'autre par le gouvernement), ont ponctué les travaux.

Une atmosphère de courtoisie et de respect mutuel a été constatée tout le long des travaux. L'attitude du gouvernement a tranché d'avec le ton d'arrogance et de mépris constaté lors des dernières rencontres.

Ont pris part à la rencontre :

Du côté du Gouvernement : 10 ministres assistés par une vingtaine de techniciens

- Monsieur Soungalo Appolinaire OUATTARA, Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale, chef de délégation ;
- Monsieur Lucien Marie Noël BEMBAMBA, Ministre de l'Economie et des Finances ;
- Monsieur Patiendé Arthur KAFANDO, Ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat ;
- Monsieur Gilbert Noël OUEDRAOGO, Ministre des Transport, des Postes et de l'Economie Numérique ;

- Monsieur Salif Lamoussa KABORE, Ministre des Mines, des Carrières et de l'Energie ;
- Monsieur Adama TRAORE, Ministre de la Santé ;
- Monsieur Achille Marie Joseph TAPSOBA, Ministre de la Jeunesse de la Formation Professionnelle et de l'Emploi ;
- Monsieur Albert OUEDRAOGO, Ministre des Enseignements Secondaire et Supérieur ;
- Madame Koumba BOLY/BARRY, Ministre de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation ;
- Monsieur François Marie Didier ZOUNDI, Ministre délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Budget ;

Du côté des organisations syndicales : 43 membres composés ainsi qu'il suit :

- les secrétaires généraux des centrales syndicales et leurs adjoints (12) ;
- les secrétaires généraux des syndicats autonomes membres signataires de l'UAS (17) ;
- les membres de la commission Presse de l'UAS : 8 ;
- les membres de la commission technique de l'UAS : 6

Il s'agit de :

- Tolé SAGNON, SG - Confédération Générale du Travail du Burkina (CGT-B), Président de Mois des Centrales syndicales, Chef de délégation ;
- Joseph TIENDREBEOGO, SG - Force Ouvrière / Union Nationale des Syndicats Libres (FO/UNSL) ;
- Augustin Blaise HIEN, SG - Confédération Nationale des Travailleurs du Burkina (CNTB) ;
- Paul Nobila KABORE, SG - Organisation Nationale des Syndicats Libres (ONSL) ;
- El Hadj Mamadou NAMA, SG - Union Syndicale des Travailleurs du Burkina (USTB) ;
- Jean Mathias LILIOU, SG - Confédération Syndicale Burkinabè (CSB) ;
- Bassolma BAZIE, 2èSGA/CGT-B / Nobila OUEDRAOGO, Secrétaire Confédéral/CGT-B ;
- Marcel ZANTE, SGA- Confédération Nationale des Travailleurs du Burkina ;
- Olivier OUEDRAOGO, SGA- / Francis PARE, Confédération Syndicale Burkinabè ;
- Ernest K. TAGNABOU, SGA- Organisation Nationale des Syndicats Libres;
- Adama TRAORE SGA – Force Ouvrière / Union Nationale des Syndicats Libres;
- Urbain SANDWIDI SGA – Union Syndicale des Travailleurs du Burkina ;
- Mariam TIEMTORE, SG - Syndicat des Sages Femmes, Maïeuticiens d'Etat et des Accoucheuses du Burkina (SYFMAB), Présidente de Mois des Syndicats Autonomes ;
- SEMA Blégné, SG Syndicat National des Enseignants Africains du Burkina (SNEAB)
- TRAORE Tahirou, SG, Syndicat National des Travailleurs de l'Education de Base (SYNATEB)
- KABORE Appolinaire, SG, Syndicat National des personnels d'Administration et de Gestion, de l'Education et de la Recherche (SYNAPAGER)
- GUINGUIERE Marc, Syndicat National des Travailleurs des Douanes (SYNATRAD)
- PARE Achille, SG, Syndicat National des Travailleurs de la Poste (SYNTRAPOST)
- SO Soulémane, SG, Syndicat National des Télécommunications (SYNATEL)
- COULIBALY Justin, SG, Syndicat National des Travailleurs de l'Information et de la Culture (SYNATIC)
- HIEN Sansan Victor, SG, Syndicat National des Travailleurs de l'Action Sociale (SYNTAS)
- OUEDRAOGO Jean Paul, SG, Syndicat Autonome des Infirmiers et Infirmières du Burkina (SAIB)
- SEGDA B. Bonaventure, SG, Syndicat Autonomes des Travailleurs de l'Education de Base (SATEB)
- BANDA K. Amadé Kouka, Syndicat des Agents du Trésor du Burkina (SATB)
- SEBGO S. Gabriel, SG, Union des Gens de Maison (UGMB)
- OUEDRAOGO Jean Baptiste, SG, Syndicat National des Travailleurs des Imprimeries du Burkina (SYNATIPB)
- DEMBELE Samuel, SG, Syndicat National des Enseignants du Secondaire et du Supérieur (SNESS)
- GNANOU Karfa, Syndicat Burkinabé des Magistrats (SBM)
- MANLY B. Prosper, SG, Syndicat Autonomes des Agents du Ministère des Affaires Etrangères (SAMAE)

Commissions Presse et Technique

OUANGRE Norbert - CGT-B (Président) - DABAL Pascal/CNTB - OUEDRAOGO Jean-Baptiste /CSB -

I.2. des résultats de la rencontre :

Les résultats de la rencontre sont consignés dans un communiqué final signé des deux parties.

Globalement, pour cette rencontre 2011, nous avons fait les appréciations et les statistiques suivantes :

Sur les quarante quatre(44) points du cahier de doléances du 1^o Mai 2011, nous enregistrons :

- **07 points considérés comme étant satisfaits** (15,51%),
- **25 points partiellement satisfaits** (56,82%),
- **12 points non satisfaits** (27,27%)

I.2.1. Des acquis politiques et matériels importants :

Acquis matériels :

1. Extension des indemnités de logement et de sujétion à tous les agents de la fonction publique pour compter du 01 octobre 2011, payable en décembre 2011 et relecture de la grille indemnitaire à l'issue l'assainissement du fichier de la solde ;
2. Augmentation pour compter du 01 janvier 2012, des salaires des agents de la fonction publique au taux de 5% indexé à la valeur du point indiciaire ou au salaire de base ;
3. augmentation des pensions des retraités de la CNSS et de la CARFO au taux de 5% pour compter du 01 janvier 2012 ;
4. constatation et paiement des avancements 2010 et 2011 respectivement au 1^{er} et au 2^{ème} semestre de l'année 2012 ;
5. prise de dispositions pour rendre disponibles les nouvelles fiches d'évaluation et les contrats d'objectifs d'ici la fin de l'année 2011 de façon à permettre l'application effective de notation en 2012 ;
6. uniformisation du taux d'annuité à 2% pour tous les retraités de la CNSS pour compter du 1er janvier 2012 ;
7. un abattement sur l'imposition des primes et les indemnités de départ à la retraite en 2012 dans le cadre du projet du code général des impôts en élaboration ;
8. appui du gouvernement pour la convocation de la commission bipartite Syndicats/Patronat en vue de l'augmentation des salaires dans le secteur privé ;
9. suspension des pénalités de retard de paiement des factures d'électricité et d'eau durant les périodes où des dysfonctionnements sont constatés et qui ne sont pas le fait des clients ;
10. adoption d'un texte autorisant les travailleurs licenciés ayant au moins 180 mois de cotisation, qui sont à moins de 5 ans de la retraite et ayant cessé toute activité salariée, à faire valoir immédiatement leur droit à pension ;
11. relecture du kiti An IV/ 023/CNR/DUDG portant fixation des modalités et tarifs des transports définitifs par voie terrestre en concertation avec les organisations syndicales en 2012 ;
12. prise d'un décret en 2012 portant compensation à la CNSS à 15 ans pour tous les travailleurs déflatés ayant 13 ans d'ancienneté ;

Acquis non matériels, en fait politiques :

1. malgré le nombre élevé des membres de la délégation syndicale, nous avons su travailler ensemble et présenter des propositions alternatives au Gouvernement qui s'est efforcé de répondre avec plus de précisions qu'auparavant.

2. L'atmosphère de courtoisie et de respect mutuel a imprimé une sérénité à la rencontre

3. Il n'est plus contesté par le gouvernement, le droit aux syndicats à poser et défendre les revendications des autres couches de la population, droit que l'ex - Premier Tertius ZONGO avait de manière solennelle remis en cause. Du reste, le gouvernement s'est évertué à répondre à ces revendications à travers de longues

explications, notamment celles relatives aux retraités, aux étudiants, aux paysans. Pour la première fois, le gouvernement semble avoir reconnu l'existence d'expropriation de fait lorsqu'il précise : « *L'application de cette loi (Loi portant Sécurisation Foncière en Milieu Rural ainsi que ses huit décrets prioritaires adoptés en 2010), vise à éliminer les expropriations anarchiques des possesseurs terriens* »

4. la question des atteintes aux libertés démocratiques et syndicales a été posée et consensuellement confiée au comité paritaire de suivi des engagements du gouvernement pour une mise à plat des cas avérés ;
5. les dossiers relatifs à la construction des bourses du travail dans les 11 régions et à la rénovation des bourses du travail de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso devront être particulièrement suivis par l'administration ;
6. un contrôle régulier des établissements d'enseignement et des cliniques privées doit être fait et des dispositions prises pour porter à la connaissance du grand public les établissements d'enseignement et les cliniques privés illégaux ;
7. les questions relatives aux élections professionnelles (texte approuvé par la commission consultative du travail les 08 et 09 juillet 2010) , à la mise en œuvre du Check Off (accepté par le gouvernement pour les secteurs public et parapublic) devront connaître une avancée notable en 2012 ;
8. il est prévu l'examen, conformément à la procédure législative de la requête relative à l'abrogation de la loi 031-2004 du 10 septembre 2004 portant création d'un Fonds séquestre ;
9. A propos de la structure des prix des hydrocarbures, il est prévu que le comité interministériel de détermination des prix des hydrocarbures et les organisations syndicales s'y penche au premier semestre 2012 ;
10. pour une meilleure gestion du secteur de l'économie informelle, le gouvernement a marqué son accord pour la création d'une structure spécifique centralisée. Les syndicats ont été invités à désigner des représentants pour la mise en place d'un comité y relatif.

Par ailleurs, il convient de rappeler les acquis obtenus après la démonstration de mobilisation du 8 avril de la CCVC et à l'avènement du Gouvernement TIAO. Il s'agit de :

- la suppression de la TDC
- la suspension de la nouvelle tarification des actes des professionnels de la santé ;
- la baisse de l'IUTS de 10% à partir de mai 2011, en attendant d'avoir une visibilité sur les finances publiques pour une éventuelle augmentation des salaires
- l'apurement des arriérés des avancements de 2008 et antérieurs d'ici juin 2011 et l'apurement de ceux de 2009 en Septembre 2011. Adoption par la suite et après concertation d'un système d'évaluation des fonctionnaires
- le traitement des dossiers sociaux en juin 2011 et mars 2012
- le retrait de la Police du service de sécurités universitaires
- le jugement dans les meilleurs délais du dossier Justin ZONGO

1.2.2. Des revendications importantes non satisfaites ou partiellement satisfaites qu'il faut indexer

Il s'agit essentiellement de celles relatives à :

1. la tenue urgente de la session de la commission mixte paritaire pour l'augmentation effective des salaires dans le privé ;
2. la traduction effective devant les tribunaux de tous les auteurs de crimes de sang et de crimes économiques: Réouverture du dossier Norbert ZONGO, vérité et justice pour Flavien NEBIE, pour DABO Boukary, et pour toutes les autres victimes de crimes de sang. Jugement de toutes les personnes auteurs de crimes économiques avérés ;
3. le traitement des dossiers d'agents publics tués ou blessés dans l'exercice de leur fonction ;
4. la réduction des prix des produits de grande consommation. Le contrôle des prix et de la qualité desdits produits et l'examen des propositions relatives à une révision à la baisse de la structure des prix des hydrocarbures, prévu pour le 1^{er} semestre 2012 ;
5. le relèvement conséquent des salaires et pensions des agents des secteurs public, parapublic et privé sans distinction ;
6. la relecture des grilles indemnitaires des agents publics en rapport avec les revendications sectorielles et les préoccupations des départements ministériels ;

7. la levée et l'arrêt des sanctions arbitraires contre les délégués du personnel, les responsables et militants syndicaux du SAMAE, du SATB, du SYNAJ, du SGB, du SYNTAS, du SYNTSHA, de la SN/SOSUCO, dans le secteur minier, de la SN-CITEC, ... ;
8. la relecture de certains textes comme le Code du Travail, la Loi 013 sur la RGAP, la loi n°30-2004 du 10 septembre 2004 portant Code de procédure civile, etc.
9. la révision à la hausse des prix d'achat du coton et autres produits des paysans, la baisse sensible des prix des intrants agricoles et l'arrêt effectif de l'expropriation des paysans de leurs terres.
10. l'arrêt des coupures de salaires pour fait de grève - Le respect de la liberté d'expression et de manifestations notamment le démantèlement des zones rouges ;
11. l'amélioration des conditions de vie et d'études des élèves et étudiants ;
12. la résolution effective de la question de l'Offre énergétique ;
13. la prise en charge effective et gratuite des urgences médicales, chirurgicales et obstétricales et des évacuations sanitaires à l'intérieur du pays ;
14. la prise de mesures concrètes et efficaces contre la corruption et la fraude ;
15. la prise de mesures urgentes pour sécuriser les magistrats et le personnel judiciaire dans l'exercice de leur profession et assurer l'indépendance de la magistrature.

Au total, des acquis importants, politiques et matériels ont été obtenus et méritent d'être capitalisés et valorisés. Cependant, la mobilisation doit être maintenue en vue de poursuivre les luttes tant sectorielles qu'unitaires pour la satisfaction des importantes revendications en souffrance.

I.3. Les leçons et perspectives :

En guise de suite à donner à cette rencontre annuelle gouvernement/syndicats, la réunion du 5 décembre a retenu les aspects et tâches ci – dessous :

I.3.1. Œuvrer urgemment pour l'augmentation effective des salaires dans le privé dans le cadre de la commission bipartite syndicats/patronat.

I.3.2. La satisfaction de certaines revendications au cours de cette année 2011, a été saluée. Il s'agit par exemples de - la suppression de la TDC – l'octroi des indemnités de logement et de sujétion à tous les agents publics - le traitement et la satisfaction de la revendication sur les dossiers sociaux – l'augmentation même faible des salaires et des pensions - l'apurement automatique des arriérés des avancements suite au rejet de fait de la RGAP et de son système d'évaluation - le jugement de l'affaire Justin ZONGO, etc.

I.3.3. Corriger les insuffisances relevées dans la formulation de certaines revendication par une nouvelle approche de l'écriture des cahiers de doléances et autres revendications unitaire ;

I.3.4. un certain nombre de documents sont soit à finaliser, soit à produire. Il s'agit : - de nos appréciations sur les dernières réponses du gouvernement, de nos propositions sur les permanents syndicaux, des dossiers d'atteinte aux libertés syndicales, de la structure des prix des biens et services de grande consommation, de la préparation de la relecture de certains textes importants tels le Code du travail, les textes de la RGAP, etc. Pour plus d'efficacité dans le travail, il a été retenu la mise en place de comités ad'hoc ;

1.3.5. Créer les conditions pour la diffusion de l'information, les appréciations et l'appropriation des résultats de la rencontre gouvernement/syndicats 2011 à travers la production et la diffusion d'une lettre circulaire unitaire – bilan, l'organisation de quelques sorties unitaires, de l'organisation dans l'unité d'action et par les structures décentralisées, d'assemblées générales et autres rencontres – débats.

II. DE LA COMMEMORATION DE DATES HISTORIQUES

Au titre de ce point, il a été retenu la préparation et/ou l'appui à la commémoration des dates historiques suivantes :

II.1. Appuyer la commémoration du 13^{ème} anniversaire du drame de Sapouy en relation avec notre revendication sur la question. Dans ce cadre, les secrétaires généraux invitent leurs structures et militants à apporter leur appui au succès des activités prévues le 13 décembre 2011.

II.2. La commémoration des 17 et 18 décembre a été placée cette année en lien avec le bilan de la rencontre Gouvernement /Syndicats 2011.

Pour ce faire, les secrétaires généraux invitent les structures et les militants à organiser dans les différentes régions, provinces et localités des activités commémoratives telles que les rencontres, conférences et autres assemblées générales – débats sur les préoccupations des travailleurs en lien avec la situation nationale et les résultats de la rencontre annuelle Gouvernement/Syndicats.

La présente lettre circulaire peut servir d'appui aux échanges.

Au plan national, les secrétaires généraux produiront un message commémoratif qui sera mis à la disposition des structures et militants en plus de la présente lettre circulaire.

II.3. La préparation de la commémoration du 03 janvier doit être engagée dès à présent.

En attendant de préciser le thème, nous vous invitons à engager la préparation d'activités commémoratives rappelant l'histoire de cette date historique et approfondissant les leçons tirées par le mouvement syndical et par notre peuple.

Tels sont camarades, le bilan de la rencontre avec le gouvernement et les orientations que donnons pour la commémoration des dates historiques.

Ouagadougou, le 12 décembre 2011

Ont signé :

Pour les Centrales syndicales :

CGT-B

Tolé SAGNON
Secrétaire Général

CNTB

Augustin Blaise HIEN
Secrétaire Général

CSB

Jean Mathias B. LILIOU
Secrétaire Général

FO/UNSL

Joseph L. TIENDREBEOGO
Secrétaire Général

ONSL

Paul N. KABORE
Secrétaire Général

USTB

El Hadj Mamadou NAMA
Secrétaire Général

Pour les Syndicats Autonomes :

SATB

Idrissa KABORE
Secrétaire Général

SAMAE

Boniface SOME
Secrétaire Général

SATEB

Bonaventure SEGUEDA
Secrétaire Général

SBM

Réné B. BAGORO
Secrétaire Général

SNEAB

Jean KAFANDO
Secrétaire Général

SNES

Samuel DEMBELE
Secrétaire Général

SYNATEB

Tahirou TRAORE
Secrétaire Général

SAIB

Pascal O. OUEDRAOGO
Secrétaire Général

SYNTAS

Victor Sansan. HIEN
Secrétaire Général

SYNATIC

Justin COULIBALY
Secrétaire Général

SYNAPAGER

Apollinaire KABORE
Secrétaire Général

SYNATEL

Souleymane SO
Secrétaire Général

SYNTRAPOST

Achille PARE
Secrétaire Général

SYNATIPB

Jean Baptiste OUEDRAOGO
Secrétaire Général

SYNATRAD

Daniël P. GANDEMA
Secrétaire Général

SYFMAB

Mariam TIEMTORE
Secrétaire Générale

UGMB

Gabriel S. SEBGO
Secrétaire Général